

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 7 DECEMBRE 2016

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER, Anne ZYTO conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mesdames Céline GEFFROY et Isabelle MULLER, conseillères municipales

Secrétaires de séance : Michèle NEICHEL, DGS et Anne-Laurence BING

Procurations :

- Eric HUBERT, conseiller municipal donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire
- Béatrice HOELTZEL, Maire déléguée donne procuration à Christophe BUSCHE, conseiller municipal

L'ordre du jour de l'invitation à la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2016, envoyée par courrier aux conseillers municipaux était le suivant :

1. **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
2. **PROJETS ET TRAVAUX**
3. **URBANISME**
4. **RELAIS CULTUREL LA SALINE**
5. **RESSOURCES HUMAINES**
6. **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
7. **DIVERS**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus et salue le parcours de Mme Neichel pour qui c'est le dernier conseil municipal avant son départ à la retraite, le 1^{er} janvier 2017.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions (Christophe BUSCHE, Anne ZYTO, Véronique PHILIPPS, Sylvie CULLMANN) approuve le compte-rendu du conseil municipal du 10 novembre.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

11.11.2016

- Cérémonies commémoratives de l'Armistice de 1918 avec un moment de recueillement à la synagogue suivi d'une cérémonie au monument aux morts et du verre de l'amitié à La Saline

Du 14.11.2016 au 20.11.2016 : AlsaSciences « Géothermie profonde et ressources géologiques du territoire » avec ateliers, animations, conférences, exposition et sortie sur le terrain. On note un beau succès de cette opération : conférences, ateliers, visites ont été bien suivis. Mme HAAS précise que tous les enfants de l'école élémentaire et des classes de 5^{ème} du collège ont pu participer.

14.11.2016

- Inauguration de l'AlsaSciences « géothermie profonde et ressources géologiques du territoire » à La Saline avec conférence et cocktail

16.11.2016

- Conférence « La surveillance sismique »

19.11.2016

- Exposition, ateliers et animations

16.11.2016

- Rendez-vous à l'entrée de la rue Fritz Kiener avec un riverain concernant les problèmes de stationnement. Monsieur le Maire informe les élus que la situation du stationnement est extrêmement complexe dans ce quartier. Une réunion avec les riverains est à prévoir au mois de janvier.

17.11.2016

- Rencontre avec Monsieur Christian MEHMELD de GRDF

19.11.2016

- Téléthon organisé par l'association Ligne de vie avec départ devant la maison spécialisée du Sonnenhof à 9h et arrivée à la salle polyvalente de Kutzenhausen aux environs de 16 heures

22.11.2016

- Rencontre avec Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg dans le cadre des transferts des zones d'activités.
- Soirée de clôture des RICA

23.11.2016

- Réunion sur la protection de la sécurisation des établissements scolaires organisée par la Sous-Préfecture à La Saline
- Assemblée générale du Tennis club de Soultz-sous-Forêts
- Réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt. Monsieur le Maire informe les élus que le changement de formule de la redevance des ordures ménagères n'a pas pu aboutir à ce jour pour des questions de dysfonctionnements techniques et informatiques divers et complexes. La mise en œuvre sera décalée de quelques mois.

24.11.2016

Réunion Commission Départementale d'Aménagement Commercial: la commission a largement approuvé le dossier LECLERC. Le Maire affirme que le renforcement de la Zone d'Activités doit être soucieux d'un équilibre des commerces présents sur la commune, entre périphérie et centre-ville, et notamment favorisé par le développement et le maintien des activités tertiaires et paramédicales en Centre-Ville.

25.11.2016

- Mise en lumière des décorations de Noël, projection laser sur l'arbre de Noël et l'histoire de Soultz-sous-Forêts, chants par les enfants des TAP'S et allumage de la première bougie de l'Avent
- Conférence sur l'arbre de Noël à travers les siècles à La Saline
- Remise des médailles du travail et de trophées de l'entreprise GUNTHER Tools

26.11.2016

- L'équipe féminine de la Boule d'Or de Soultz-sous-Forêts a disputé les 8èmes de finale de la Champions League au quillier du Val de Moder à Uberach

29.11.2016

- Convocation devant le Juge des enfants en qualité de Partie civile dans la dégradation ou détérioration de l'éclairage du tunnel
- Réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt

30.11.2016

- Entretien avec un candidat pour l'emploi de responsable comptable et financier
- Rencontre avec Matthieu FUCHS, directeur général d'Archéologie Alsace concernant le Jardin de La Saline
- Rencontre avec M2I, maître d'œuvre pour les travaux du Jardin de la Saline
- Rencontre avec le Président de MB ELSASS-MTB-TRAILS
- Cérémonie de remise de médailles et d'insignes aux sapeurs-pompiers au centre de secours de Haguenau

1^{er}.12.2016

- Décoration des sapins du chemin de Noël par les enfants des écoles

2.12.2016

- Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'association des Maires du Département du Bas-Rhin

3.12.2016

- Découverte inaugurale des sites de Noël de Sultz-sous-Forêts avec vernissage de l'exposition de l'Arbre de Noël et découverte des différents sites de Noël de la localité
- Inauguration de l'exposition avicole à la maison des associations
- Remise officielle des maillots aux joueurs du HBCSK (handball-club Sultz/Kutzenhausen)
- Fête de la Sainte Barbe organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers de Sultz-sous-Forêts

7.12.2016

- Fête de Noël du RAM

POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Complexe sportif

• Avenant n°1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, par délibération du 8 janvier 2014, a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage. Le montant à charge de la commune étant évalué à 1 241 507,87€ HT (1 489 809,44 € TTC), le montant à charge du Syndicat Mixte s'élevait à 68 116.77€ HT (81 740.12€ TTC).

Suite au décompte définitif, le montant réel à charge des deux structures est le suivant :

- Commune de Sultz-sous-Forêts : 1 218 278 .75 € HT (1 461 837.39 € TTC)
- Syndicat Mixte : 74 272.43€ HT (89 018.04€ TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à l'annexe 3 – dispositions financières et autorise la Maire à signer.

- **Répartition des frais (hors travaux)**

Diverses installations et fournitures ont été acquises soit par le Syndicat Mixte, soit par la commune. Il a été décidé de partager ces frais par moitié entre les deux entités.

Le montant total s'élève à : 7474.17 €HT (8969 € TTC)

Frais d'acquisition par le syndicat mixte : 4573,42 € HT (5488,10 € TTC)

Frais d'acquisition par la commune : 2900,75 € HT (3480.90 € TTC).

Le Maire rappelle que l'occupation du complexe est dédiée au collège en temps scolaire et aux associations hors temps scolaire. Ce partage d'occupation justifie une répartition par moitié.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le partage des frais par moitié entre les deux entités.

2. Jardin de La Saline

- **Lancement des premiers travaux**

Pour la réalisation des premiers travaux de libération d'emprise, la consultation a été lancée. La remise des offres est prévue le 9 décembre. Le Maire précise que l'opération Jardin de la Saline devra intégrer la réhabilitation du chemin piéton le long du Seltzbach.

Le Maire propose de déléguer le choix du prestataire à la commission de sélection des offres qui en référera au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la délégation du choix du prestataire pour la réalisation des premiers travaux de libération d'emprise à la commission de sélection des offres.

3. Coulées d'eau boueuse à Hohwiller

- **Lancement des premiers travaux**

La consultation pour un lot de canalisation a été lancée. La remise des offres est prévue le 13 décembre.

Le Maire propose de déléguer le choix du prestataire à la commission de sélection des offres qui en référera au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la délégation du choix du prestataire pour la réalisation des premiers travaux de canalisation à la commission de sélection des offres.

4. Jardin de la Saline : aménagement autour du Sonnenhof

L'entreprise TOPOS AMENAGEMENT, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre « Aménagement du jardin de la Saline » (travaux autour du Sonnenhof) transfère le contrat de maîtrise d'œuvre à la société GTI - 54 rue des artisans à Bernardswiller.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre à la société GTI et autorise le maire à signer.

5. Choix du prestataire pour la fourniture d'électricité

La Saline, le Gymnase et le Pôle Scolaire sont des sites ayant une puissance électrique supérieure à 36 KVA. Pour ces sites, la collectivité est soumise à une mise en concurrence.

Suite à une consultation de fourniture d'énergie électrique pour ces équipements, trois entreprises ont été consultées : Energies du Santerre, Es Energies Strasbourg et Vattenfall.

Energies du Santerre et Es Energies Strasbourg ont fait parvenir une offre. L'offre d'Energies du Santerre n'étant pas compréhensible des explications complémentaires ont été demandées. Mais aucune explication n'a été fournie.

Proposition d'ES Energies :

- Contrat sur 1 an : 30 062.61 € HT
- Contrat sur 2 ans : 28 692.52 € HT/an
- Contrat sur 3 ans : 28 272.11 € HT/an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de fourniture d'énergie pour une durée de deux ans avec ES Energies Strasbourg et autorise le Maire à signer.

6. Autres

- **Extension et restructuration de l'école maternelle**
 - **Avenant n° 1 au lot 01A – Désamiantage**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 1 de l'entreprise ENVIROTECH SERVICES pour des travaux supplémentaires suite à la découverte de matériaux amiantés dans la salle de repos, les sanitaires et dans une salle de classe. Le montant de l'avenant s'élève à 9 328 € HT (11 193,60 € TTC).

Cet avenant représente 22,04 % d'augmentation par rapport au marché initial qui est de 42 324 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au lot 01A d'un montant de 9 328 € HT (11 193,60 € TTC) et autorise le Maire à signer.

- **Avenant n° 1 au lot 08 – Carrelage/Faïence/Sols collés**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 1 de l'entreprise JUNGER FILS de Hoerdts pour des travaux supplémentaires suite à la découverte des sols fissurés après le désamiantage. Le montant de l'avenant s'élève à 4 763,00 € HT (5 715,60 € TTC).

Cet avenant représente 9,37% d'augmentation par rapport au marché initial qui est de 50 822,68 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au lot 08 d'un montant de 4 763,00 € HT (5 715,60 € TTC) et autorise le Maire à signer.

– **Mission complémentaire : sondages**

Le site de travaux du lot 5 est potentiellement en zone humide d'après les cartes établies par la DREAL. Ainsi, il convient de procéder à des sondages sur site pour le vérifier en vue d'obtenir l'accord des services de l'Etat.

Le devis de la société ELEMENT 5 d'un montant de 830 € HT (996 € TTC) a pour objet d'étudier la compatibilité règlementaire du projet au regard des zones humides et de la loi sur l'eau.

Le Maire propose de prendre contact avec la maîtrise d'œuvre pour savoir s'il s'agit d'un sous-traitant à la mission MOE ou s'il s'agit d'une mise en concurrence pour une mission déterminée.

– **Lot 6**

Le cheminement des circulations douces, dans le cadre du lot 6, comprend deux coupures dont l'une se situe à la sortie d'un groupe de propriétés, impasse des 7 fontaines à hauteur de l'immeuble de la Croix-Rouge. Les riverains ont envoyé un lettre pour poser le problème de sécurité que cette situation soulève. Le maire souhaite que ce point soit sécurisé et qu'il soit envisagé comme une zone de rencontres. Il propose également d'aller à la rencontre des riverains à l'initiative d'une pétition.

L'autre coupure, à la fin de l'impasse des 7 fontaines, fera l'objet d'une acquisition foncière par la Ville, le propriétaire étant vendeur. La surface du terrain à acquérir représente environ 75 m². Une offre de prix se fera au mois de janvier.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

POINT 3 : URBANISME

1. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- appartement cadastrée section 23 n°534/39 d'une superficie de 1100 m²
- propriété cadastrée section 211/2 n°70/36 d'une superficie de 6.76 ares
- propriété cadastrée section 1 n°211/96 d'une superficie de 461 m²
- propriété cadastrée section 16 n°242/50 d'une superficie de 414 m²

2. Approbation de la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Soultz-sous-Forêts

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification n°1 du PLU.

Le Maire rappelle le contenu de la modification n°1 du PLU . Le Maire rappelle également que cette modification avait pour objet principal la levée de servitude de projet pour la réalisation de l'opération « Jardin de la Saline ». Aucune observation n'ayant été formulée dans les registres mis à disposition du public, à part un courriel des époux Schmitt pour lequel le commissaire enquêteur a finalement estimé qu'elle n'entrait pas dans le cadre de la procédure, les deux observations de forme faites par le conseil départemental ayant été prises en compte dans le dossier d'approbation, le maire soumet au vote cette modification du PLU. Il informe également le conseil municipal que les modifications concernant les articles 1 et 2 de la zone AUT et l'article 1 de la zone NH seront intégrés à une prochaine modification du PLU.

Le passage de la délibération se fera en conseil communautaire le 21 décembre.

La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune a été notifiée le 14/06/2016 aux personnes publiques associées. Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du lundi 29 août 2016 au jeudi 29 septembre 2016, elle sera approuvée lors de la prochaine réunion du conseil communautaire qui est prévue le 21 décembre 2016.

Conformément au code des collectivités territoriales, la commune doit donner son accord préalable à l'approbation du document d'urbanisme par la Communauté de Communes.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-57 ;

Vu le Schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord approuvé le 26/05/2009 et révisé le 17/12/2015 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Soultz-sous-Forêts approuvé le 06/09/2012 ;

Vu l'arrêté communautaire en date du 10/08/2016 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Soultz-sous-Forêts ;

Vu le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Soultz-sous-Forêts notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 14/06/2016 ;

Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les changements suivants du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme : voir annexe n°1 de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à l'approbation de la modification n°1 du P.L.U. communal par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

3. Eco-quartier du Salzbaechel : convention de desserte en gaz naturel

La convention de desserte en gaz naturel a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et commerciales dans lesquelles le distributeur et le lotisseur-aménageur conviennent de coopérer. Le distributeur désigné est Gaz Réseau Distribution France. Cette convention prévoit une participation de la collectivité, en tant que lotisseur aménageur, aux travaux de desserte en gaz pour un montant de 6225 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de desserte en gaz naturel de l'éco-quartier du Salzbaechel pour un montant de 6225 €.

POINT 4 : RELAIS CULTUREL DE LA SALINE

Convention d'objectifs avec le Conseil départemental 2016-2018

Dans le cadre du « Label Relais Culturel », la ville de Soultz-sous-Forêts établit avec le Conseil Départemental du Bas Rhin une convention d'objectifs pour la Saline/Relais Culturel de Soultz-sous-Forêts pour la période 2016/2018. Cette convention précise les différents engagements des signataires dans le cadre du label « Relais Culturel ». Elle précise également les critères d'éligibilités que la Saline / Relais Culturel doit remplir.

Le Maire rappelle le principe de mutualisation avec la Nef /Wissembourg et informe les élus que ce nouveau fonctionnement est très apprécié par les institutions telles que la DRAC et le Conseil Départemental. Cette mutualisation, en dehors de la programmation artistique, devra contribuer à l'animation et le développement d'une dynamique de projet de territoire au cours des prochaines saisons.

Le budget prévisionnel 2016 de la Saline est présenté. La participation attendue du Conseil département est de 25 500€ en 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs avec le Conseil Départemental 2016-2018 et autorise le Maire à signer.

POINT 5 : RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un emploi de rédacteur à temps complet : contrat de contractuel

Un emploi de responsable financier et comptable, cadre d'emploi des rédacteurs en catégorie B, est créé pour renforcer le pôle administratif de la collectivité. Un candidat a été retenu et prendra ses fonctions le 1^e janvier 2017.

Il sera rémunéré au 9^e échelon du grade de rédacteur IB 464 IM 406. La déclaration de vacance a été transmise au Centre de gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi de rédacteur à temps complet, contrat de contractuel.

2. Réduction d'un emploi de rédacteur titulaire à 50%

Suite à une demande de l'agent en charge de la comptabilité, l'emploi de rédacteur, actuellement à 80%, sera réduit à 50% à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réduction d'un emploi de rédacteur à 50% à compter du 1^{er} janvier 2017.

3. Augmentation du coefficient d'emploi de l'assistante administrative de la Saline

Gwendoline DAPINO a été embauchée comme agent non titulaire sur l'emploi d'assistante administrative au relais culturel La Saline à compter du 15 septembre 2016 à raison de 20 heures hebdomadaires. Pour faire face à ses missions et notamment son intervention dans le cadre des TAP'S, il est proposé que la durée hebdomadaire de service soit augmentée de 4 heures par semaine soit 24 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de 4 heures par semaine de Gwendoline DAPINO à compter du 1^{er} janvier 2017.

4. Avenant au contrat de travail d'un assistant d'enseignement artistique

Suite à l'évolution du nombre d'élèves, Catherine KRIEGER, enseignante de piano et chorale adulte, voit son coefficient d'emploi augmenter de 11.25/20^{ème} à 12/20^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation du coefficient d'emploi de Catherine KRIEGER de 11.25/20^{ème} à 12/20^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2016.

5. Heures supplémentaires de dimanches et jours fériés

Pour leur participation aux commémorations du 11 novembre 2016, il faut rémunérer les 3,5 heures supplémentaires de Christian BILLMANN et Jean-Yves JUNG.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rémunération des 3.5 heures supplémentaires des agents Christian BILLMANN et Jean-Yves JUNG pour leur participation aux commémorations du 11 novembre.

POINT 6 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

1. Subvention de fonctionnement Harmonie Concordia

L'association Harmonie Concordia sollicite la ville pour une subvention de fonctionnement pour la période de septembre 2016 à août 2017.

Le Maire rappelle que la demande de l'association concerne essentiellement la participation aux frais de direction. L'association a également informé la commune qu'en l'état elle ne dispose quasiment d'aucune autre entrée financière. Le regroupement avec Wissembourg reste, pour le moment la seule alternative pour conserver une fonction d'harmonie municipale. Par contre, malgré les efforts du comité et de la commune on constate encore peu de retombées entre l'école de musique et l'HARMONIE CONCORDIA.

Le Maire propose d'attribuer une subvention annuelle de 4500 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, moins une voix contre (Christian KLIPFEL), approuve le versement d'une subvention de de 4500 € à l'association HARMONIE CONCORDIA.

POINT 7 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

• Participation aux frais d'entretien de la maison forestière d'Oberhoffen-sur-Moder

La participation de la commune de Soultz-sous-Forêts pour l'entretien de la maison forestière d'Oberhoffen-sur-Moder est de 2 089,30 € et non 2 068,05 € comme annoncé lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la commune à l'entretien de la maison forestière d'Oberhoffen-sur-Moder pour un montant de 2089.30€ et autorise le Maire à signer la convention.

• Remerciements

Remerciements de Guy Heumann pour la commémoration du 11 novembre dans la synagogue.

Remerciements des Amis de la Maison-rurale de l'Outre-Forêt pour la mise à disposition d'espaces communaux dans le cadre du festival autour du Point de Croix.

2. Doléance

Monsieur HECKMANN signale la dangerosité du petit pont qui fait la jonction entre le Bruehl et le tronçon de la voie cyclo-piétonne qui part de la rue de Pechelbronn (lot 4). Il y a nécessité de sécuriser ce passage dans le sens descendant.

3. Prochaines réunions et manifestations

13.12.2016 : Fête de Noël des enfants des écoles à la Saline

14.12.2016 : Réunion du comité de pilotage Nef/Saline

15.12.2016 : Réunion du comité syndical du SCOTAN à la Saline

20.12.2016 : Jury pour les illuminations de Noël

30.12.2016 : Pot de départ de Michèle Neichel à la Saline

04.01.2017 : Réunion du Conseil Municipal

06.01.2017 : Cérémonie des vœux de la Municipalité